

**Mémoire présenté par l’Inuvialuit Regional Corporation au Comité permanent des affaires autochtones et du Nord concernant le soutien des Autochtones, des communautés et des entreprises autochtones au cours de la deuxième vague de la COVID-19.**

**Le 27 novembre 2020**

L’Inuvialuit Regional Corporation (IRC) représente les Inuvialuits, c’est-à-dire les Inuits de l’Arctique de l’Ouest. L’organisme a été créé conformément à la *Convention définitive des Inuvialuits*, signée en 1984, qui est un traité en vertu de l’article 35 de la *Loi constitutionnelle de 1982*. Les objectifs de base de la Convention définitive, convenus par le Canada et les Inuvialuits, « sont de préserver la culture, l’identité et les valeurs des Inuvialuits au sein d’une société nordique en évolution; de permettre aux Inuvialuits d’être des participants à part entière de la société ainsi que de l’économie nordique et nationale; et de protéger et préserver la faune, l’environnement et la productivité biologique de l’Arctique<sup>1</sup> ».

Les Inuvialuits ont la chance, du moins pour le moment, de ne pas avoir eu de transmission communautaire de la COVID-19 dans la région désignée des Inuvialuits. Ils observent néanmoins les répercussions de la propagation communautaire rapide au Nunavut et dans les autres parties du Nord avec beaucoup d’inquiétude et de compassion, particulièrement alors que les cas continuent d’augmenter dans le sud du Canada. Et les répercussions élargies de la pandémie ont mis en évidence la précarité des communautés nordiques, extrêmement vulnérables devant la pandémie elle-même en raison de la médiocrité du logement et des soins médicaux qui est leur lot, et dont les chaînes d’approvisionnement, les systèmes alimentaires et les économies sont très fragiles.

L’Inuvialuit Regional Corporation et les Inuvialuits sont très reconnaissants envers le soutien fourni par le Canada au cours de la première vague de la pandémie. L’organisme a distribué 5,8 millions de dollars en aide d’urgence liée à la pandémie au cours de la première vague, notamment de la nourriture, des fournitures de récolte et de conservation des aliments, des congélateurs communautaires, des articles de couture, des trousseaux de nettoyage, des fournitures pour les aînés et du soutien aux personnes et aux familles pour leur permettre de se déplacer en respectant les règles de distanciation sociale. Ces fonds ont fourni de la stabilité grandement nécessaire à quelques-unes des collectivités les plus éloignées du Canada durant le pic de l’instabilité mondiale causée par la première vague. Malgré le répit apporté par l’été dans l’ensemble du pays, la deuxième vague a de nouveau exposé la vulnérabilité de ces communautés, et l’Inuvialuit Regional Corporation demande que le Canada s’engage à consacrer plus de fonds au soutien des communautés autochtones éloignées au cours de la deuxième vague et au-delà de la fin de l’exercice en cours.

---

<sup>1</sup> Convention définitive des Inuvialuits, art. 1.

L'éloignement de leurs communautés a protégé les Inuvialuits à ce jour, mais ils demeurent préoccupés par l'augmentation des cas à l'échelle mondiale. Ils croient fermement à l'importance pour la sécurité de l'Arctique d'appliquer et de prolonger les restrictions visant les navires de croisière et les embarcations de plaisance dans l'Arctique jusqu'à la fin de la saison 2021 de la navigation en eaux libres. Ce sont des mesures raisonnables et pragmatiques qui n'affectent pas le transport maritime essentiel ou l'exercice des droits des Autochtones.

La pandémie a également mis en valeur la situation extrêmement difficile du logement dans le Nord. De nombreuses maisons des communautés inuvialuites, jusqu'à 50 % dans certaines communautés, sont surpeuplées, en mauvais état ou inabordables. L'argent remis par le Canada au gouvernement des Territoires du Nord-Ouest pour répondre à ces besoins de logement n'a pas donné les résultats escomptés et la capacité de logement public a plus ou moins stagné dans les dernières décennies, alors que le caractère inadéquat du logement augmente chaque année. L'Inuvialuit Regional Corporation a un plan pour répondre à ces enjeux rapidement, de manière appropriée sur le plan culturel, en conservant les avantages économiques dans le Nord et en construisant du logement durable conçu dans le Nord et pour le Nord. Mais l'absence de cadre de discussion du financement de fonctionnement et d'entretien pour le logement rend la progression des projets extrêmement difficile et limite l'impact des programmes fédéraux de financement des immobilisations. L'Inuvialuit Regional Corporation espère travailler avec le Canada et la Société canadienne d'hypothèques et de logement pour combler cet écart crucial.

L'organisme a accueilli avec plaisir une demande d'information du bureau du ministre Vandal à propos des besoins d'infrastructure dans les communautés inuvialuites. L'organisme a présenté une proposition de logement pour les aînés, qui comblerait un écart considérable dans le continuum du logement dans les collectivités éloignées, en offrant de l'aide à la vie autonome pour les aînés, une démarche de service qui manque malheureusement dans le Nord et qui permettrait aux aînés de vieillir chez eux au sein de leurs communautés, dans un environnement adapté à leur culture. Cela réduirait aussi la nécessité d'aller loin pour obtenir les soins médicaux nécessaires et atténuerait la pression générale exercée sur les systèmes de santé et de soins de longue durée. L'Inuvialuit Regional Corporation a hâte de continuer à travailler avec le Canada afin de renforcer la prestation directe des services par l'entremise d'une approche de continuum de soins dirigée par les Inuvialuits.

De manière générale, il est très important de retenir que le Canada et les Inuvialuits peuvent obtenir les meilleurs résultats en travaillant ensemble dans le cadre d'une relation de nation à nation. Il en est de même pour l'approvisionnement. Le Canada a plusieurs grands projets d'approvisionnement prévus pour les prochaines années dans l'ouest de l'Arctique. Il a des obligations précises en vertu de la *Convention définitive des Inuvialuits* afin de s'assurer que les Inuvialuits participent au processus d'approvisionnement fédéral dans l'Arctique de l'Ouest, et il a échoué par le passé à respecter les obligations en question. De plus, certains projets fédéraux sont gérés par le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, comme les travaux du ministère de la Défense à l'aéroport d'Inuvik. L'Arctique de l'Ouest a suffisamment de capacité pour réaliser ces projets, et il est maintenant plus essentiel que jamais pour des raisons de santé publique de réduire au maximum les déplacements dans le Nord en provenance des autres régions du Canada.

La pandémie a créé des difficultés importantes pour tous les Canadiens. Pour les Inuvialuits, elle a mis en valeur l'insécurité et l'instabilité créées par l'éloignement et l'infrastructure médiocre. La réponse du gouvernement fédéral à la première vague a été généralement louable et a assuré que les communautés inuvialuites puissent composer avec la première vague. Maintenant que la deuxième vague arrive, les Inuvialuits ont besoin de plus de soutien et l'Inuvialuit Regional Corporation souhaite travailler directement et étroitement avec le Canada pour s'assurer que les Inuvialuits sont en sécurité et soutenus pour affronter la deuxième vague.

L'Inuvialuit Regional Corporation est reconnaissante de l'occasion qui lui est fournie d'informer le Comité.

### **À propos de l'Inuvialuit Regional Corporation**

L'Inuvialuit Regional Corporation (IRC) représente les Inuvialuits, les Inuits de l'Arctique de l'Ouest. L'organisme a été créé conformément à la *Convention définitive des Inuvialuits*, signée en 1984, qui est un traité en vertu de l'article 35 de la *Loi constitutionnelle de 1982*.